

EBP
2091 1961
259 RR
code offreur : EBP259

second degré

Réforme du collège

693

1138

Unité de commande :
Scolariser un ou des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBP) en inclusion dans une classe ordinaire et/ou en dispositifs (ULIS, UPE2A, SEGPA)
Recommandations globales :

Tous ces modules de formation auront des entrées communes sur la notion d'Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EBP) quels qu'ils soient : en situation de handicap, en grande difficulté scolaire (SEGPA), allophones, issus de familles du voyage, précoces...

Les modules proposés visent à accompagner les enseignants dans leurs pratiques de classe ordinaire ou en dispositifs (ULIS, UPE2A, SEGPA).

Il est attendu :

Une prise en compte de l'hétérogénéité comme levier pédagogique au sein d'une même situation d'apprentissage :

- comment proposer des cheminements différents prenant en compte les compétences et les besoins de chaque élève ;
- comment développer la coopération entre élèves.

Une aide apportée aux enseignants pour construire une réflexion pédagogique sur les incontournables de l'inclusion :

- le repérage des compétences et des besoins des élèves (évaluation diagnostique) ;
- l'élaboration de réponses transversales quelle que soit la spécificité ;
- la construction collective d'une prise en charge partagée.

Une professionnalité dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers passant par la connaissance du cadre institutionnel et des outils pédagogiques existants. Une entrée par la réflexion pédagogique et non par les types de réponses liées aux spécificités.

Une base commune sur : la notion de "Besoins Éducatifs Particuliers", les démarches communes à mettre en oeuvre, le travail avec les autres intervenants (AVS, référents UPE2A, directeurs de SEGPA, CPE...), l'utilisation du numérique au service de la personnalisation des apprentissages, le transfert des gestes professionnels indépendamment de la spécificité de l'élève, l'évaluation positive par compétences.

Ces modules de formation doivent prendre en compte les nouvelles modalités obligatoires d'enseignement de la réforme du collège : accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Public visé :

Des enseignants de toutes disciplines de collège et de lycée intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, en classes ordinaires ou en dispositifs spécifiques. Tous les personnels concernés par l'accueil et la scolarisation de ces élèves (médecin, infirmières, CPE, COP...).

Thèmes de reconduction :

12 aides négociées de 15h : accueillir, scolariser un ou des élèves à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire, au collège et au lycée.
Nouveautés en aide négociée : - favoriser la prise en charge des EBEP dans le cadre du parcours scolaire du cycle 3 (CM2/6ème) et collège/lycée : 4 sessions de 15h ; - favoriser la scolarisation des élèves défavorisés par diverses formes de discontinuité scolaire (EFIV, enfants des bidonvilles, EANA ou non) 1 session de 15h.
 Favoriser la réussite de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers : 1 module de 12 heures par département.
 Outils numériques et EBEP : 1 session de 12h
 Accueillir les EBEP en LP, adapter supports, pratiques et individualiser les parcours : 2 sessions de 12h.
 Précocité intellectuelle (EIP), savoir la repérer, la comprendre et l'accompagner : 2 sessions de 12h.
 Enseigner à un ou des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC) : 1 session de 18 heures.
 Enseigner à un ou des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages (TSLA) : 2 sessions de 18h.
 Élèves porteurs de troubles envahissants du développement (TED) : 1 session de 18h.
 Numérique pédagogique et autisme : 1 session de 12h.
 Enseigner à des élèves porteurs de troubles du comportement : 1 session de 18h.
 Sensibiliser à l'accompagnement des troubles des fonctions visuelles : 1 session de 18h.
 Traitement de textes et adaptation pour les troubles des fonctions visuelles : 1 session de 6h.
 Enseigner les arts appliqués en LP à des élèves en situation de handicap : 1 session de 18h.
 Des langues de l'humanité aux pratiques plurilingues : 1 session de 18h.
 Formation hybride : la classe inversée : pour une inclusion réussie des EANA en classe ordinaire 1 session de 24h.
 Inclure un EANA au LP dans les disciplines d'enseignement général et professionnel : 1 session de 12h.
 Enseigner le français langue seconde (FLS) grâce aux outils numériques en UPE2A : 1 session de 12h.
 Enseigner la lecture et l'écriture aux élèves NSA et PSA au collège et au lycée : 1 session de 12h.
 Enseigner l'histoire-géographie en UPE2A ou auprès des EANA en classe ordinaire : 1 session de 12h.
 Enseigner par compétences pour évaluer le nouveau socle commun en SEGPA : 1 session de 18h.
 Enseignement de l'anglais en SEGPA : 1 session de 12h.

Thèmes de l'appel d'offres :

Des modules de formation sont attendus sur les thématiques suivantes :

- accueillir un élève ou des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBP) en classe ordinaire ou en ULIS, en cours de langue vivante : 1 session de 12h, 30 places.
- nouvelles migrations : enjeux géo-politiques, socio-culturelles et éducatifs." 1 session de 6h, 3 conférences. Celles-ci devront présenter en particulier : - un état des migrations contemporaines, notamment en relation avec les crises géopolitiques touchant le proche-orient, l'Afrique et le Maghreb ; - une analyse des besoins éducatifs propres à des élèves ayant connu un parcours migratoire traumatisant (situation de guerre et de pauvreté, précarité, mineurs isolés) ; - une analyse des comportements et difficultés véritablement spécifiques à ces élèves allophones (tenant compte des cultures d'origine, notamment scolaire, et de leur choc avec les nôtres).
- pratiques de classe en SEGPA et en classe ordinaire, favoriser l'inclusion des élèves de SEGPA : 1 session de 12h, 30 places.

Les thèmes suivants sont attendus en modalité de formation hybride à partir du parcours magistère, permettant de s'approprier les ressources d'Eduscol :

- favoriser la réussite de tous les élèves en situation de handicap : 1 session de 12h, 30 places.
- favoriser l'utilisation du numérique pour mieux scolariser les élèves DYS : 1 session de 12h, 20 places.
- favoriser l'utilisation du numérique pour mieux scolariser les EANA : 1 session de 18h, 50 places.

Modules reconduits

EBP 0101, 0201, 0301, 0307, 0308, 0401, 0501, 0502, 0503, 0504, 0505, 0506, 0507, 0508 / EBP 0602, 0603, 0604, 0605, 0606, 0607 / EBP 0701, 0702.

264

code offreur : EBP264

second degré

360

513

Unité de commande :**Accompagner la mise en oeuvre du parcours spécifique d'inclusion pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBP) dans l'établissement****Recommandations globales :**

Tous ces modules de formation auront des entrées communes sur la notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBP), quels qu'ils soient : en situation de handicap, en grande difficulté, allophones, issus de familles du voyage, précoces.

Les modules proposés visent à accompagner les équipes éducatives au sein de l'établissement qui accueille ces élèves en classes ordinaires et/ou en dispositifs (ULIS, UPE2A, SEGPA).

Il est attendu :

- de donner à l'accueil et à la scolarisation des EBP une dimension collective à l'échelle de l'établissement ;

- d'aider les équipes à construire collectivement une réflexion pédagogique sur les incontournables de l'inclusion :

* le repérage des compétences et des besoins des élèves (évaluation diagnostique) ;

* l'élaboration de réponses transversales quelle que soit la spécificité ;

* la construction collective d'une prise en charge partagée.

- une professionnalité dans la prise en charge des EBP passant par la connaissance du cadre institutionnel et des outils pédagogiques existants ;

- une entrée par la réflexion pédagogique et non par les types de réponses liées aux spécificités ;

- une base commune sur : la notion de "besoins éducatifs particuliers", les démarches communes à mettre en oeuvre, le travail avec les autres intervenants (AVS, référents UPE2A, COP...), l'utilisation du numérique au service de la personnalisation des apprentissages, le transfert des gestes professionnels indépendamment de la spécificité de l'élève, l'évaluation positive par compétences.

Ces modules de formation doivent prendre en compte les nouvelles modalités obligatoires d'enseignement de la réforme du collège : accompagnement personnalisé (AP), enseignements pratiques inter disciplinaires (EPI).

Public visé :

Enseignants en ULIS, UPE2A collège et lycée ; enseignants de SEGPA (PLP, PE, PLC et agrégés intervenant au collège). Tous les personnels concernés par l'accueil et la scolarisation de ces élèves (médecin, infirmières, CPE, COP...).

Thèmes de reconduction :

Aides négociées :

- créer et/ou faire évoluer une ULIS, 10 sessions de 15h.

- créer et/ou faire évoluer une UPE2A, 10 sessions de 15h.

Candidature individuelle :

- Évaluer les compétences des EBEP pour la réussite de leur projet professionnel : 1 session de 12h.

Formation de proximité :

- l'importance du projet d'établissement et du travail partenarial dans l'élaboration et le suivi du parcours de scolarisation des EBEP : 1 session de 12h par département.

Thèmes de l'appel d'offres :

Le module de formation attendu est :

- Accompagner les équipes de lycée (LEGT et LP) sur la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap : un module de 12 heures, 30 places

Modules reconduits

EBP0801 - EBP0901 - EBP1201 - EBP1301

266 RR

code offreur : EBP266

second degré

222

140

Unité de commande :**Former les personnels intervenant dans la prise en charge des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP)****Recommandations globales :**

Clarifier les missions des professeurs impliqués dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Former les AVS.

Accompagner les enseignants de SEGPA dans leur pratique professionnelle : développer les compétences professionnelles.

Découverte du public. Mise en place d'une pédagogie par compétences. Adaptations des pratiques pédagogiques.

Thèmes de reconduction :

À chacun sa réussite : rôle du CPE dans la prise en charge de élèves en grande difficulté et des EBEP : 1 session de 12h.

Premiers pas en français langue seconde vers la CCFLS : 1 session de 18 heures, 30 places maxi

La formation des AVS dans les 3 départements de l'académie - approfondissement - : 3 sessions de 60 heures.

Thèmes de l'appel d'offres :

Le module de formation attendu est :

Enseigner en SEGPA pour les nouveaux personnels - PLP et les PE : 1 session de 12 heures, 30 places.

Public visé :

Enseignants en ULIS, UPE2A collège et lycée ; enseignants de SEGPA (PLP, PE, PLC et agrégés intervenant au collège), CPE, AVS.

Modules reconduits

EBP 1302 - EBP1303 - EBP 1304 - 1305 - 1306

267 RR

code offreur : EBP267

second degré

816

170

Unité de commande :**Qualifier et certifier les personnels intervenant dans la prise en charge des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP)****Recommandations globales :**

Préparer les enseignants aux différentes certifications spécialisées et/ou complémentaires :

- 2 CA-SH, toutes options ;
- CC FLS ;
- Habilitation examinateur correcteur du DELF scolaire.

Thèmes de reconduction :

La préparation du 2 CA-SH, options A, B, C, D, F : 5 modules de 150 heures, 80 places.

Préparation à l'examen de la CCFLS : enjeux et modalités pour public averti : 2 sessions de 24 heures.

Stage d'habilitation pour être examinateur correcteur du DELF scolaire : 1 session de 18h.

Thèmes de l'appel d'offres :**Public visé :**

Enseignants toute discipline

Modules reconduits

EBP1401 - 1402 - 1403 - 1404 - 1405 - EBP 1406 - 1407